

Prêt d'honneur Croissance

INITIATIVE PAYS D'ANCENIS

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur croissance est de nature à financer les investissements corporels et immatériels de la jeune entreprise. En revanche, le besoin de financement doit s'intégrer dans une stratégie de développement mise en œuvre dans l'entreprise.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Cette aide s'adresse aux entreprises situées sur le Pays d'Ancenis.

— Critères d'éligibilité

Pour présenter une demande de prêt croissance à Initiative Pays d'Ancenis, le demandeur doit satisfaire aux conditions suivantes :

- entreprise de moins de 10 salariés ETP
- entreprises ayant entre 2 et 5 ans et dont la structure financière est saine,
- le projet devra s'inscrire dans un développement stratégique pour l'entreprise (développement commercial, acquisition de nouveaux équipements, études et recherches,...)
- les investissements doivent se traduire par la création d'au moins 1 emploi à l'issue de la 1^{ère} année.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Il s'agit d'un prêt d'honneur à taux zéro attribué au porteur du projet, d'un montant pouvant se situer entre 5 000 € et 15 000 €.

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable en 5 ans maximum.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Pays d'Ancenis.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 2 ans et d'au plus 5 ans.
- Effectif de moins de 10 salariés.
- Forme juridique
 - › Entreprise Individuelle
 - › Artisan
 - › Sociétés commerciales
- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur
- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › A jour des versements fiscaux et sociaux
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
 - › Immatriculation au Répertoire des Métiers
 - › Immatriculation au Centre de Formalités de l'URSSAF

Organisme

INITIATIVE PAYS D'ANCENIS

- **Agence CCI CMA**
ZAC Aéroport
6 place Hélène Boucher
44150 ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
Téléphone : 02 40 44 62 92
Télécopie : 02 40 44 62 89
Web : www.initiative-pays-ancenis.com